

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire
Date de publication: KABVS 13.12.2024
Visible par le public jusqu'au: 13.12.2025
Numéro de publication: BA-VS05-0000012569

Entité de publication



Commune de Collombey-Muraz, Rue des Dents-du-Midi 44, 1868 Collombey

Demande d'autorisation de construire – Pose d'un couvert de terrasse, Collombey-Muraz

Titre du projet de construction

Pose d'un couvert de terrasse

Requérant

Nicolas Schers
Domicile:
1868 Collombey

Parcelle

4315, folio 14, au lieudit "Corbier", à Collombey

Coordonnées

2'562'340 / 1'124'290

Zone

habitation faible densité A

Propriétaire foncier

idem requérant

Auteur du projet

Vision d'Exterieurs SA
CHE-165.169.780
Route Suisse 8 a
1163 Etoy

Point de contact

Commune de Collombey-Muraz
Rue des Dents-du-Midi 44
1868 Collombey

Délai

Expiration du délai: 20.01.2025


DEMANDE AUTORISATION DE CONSTRUIRE
Requérant

Nom et Prénom : Nicolas Schers
 (Représenté par) :
 Adresse : Rue St-Didier 9a
 NPA / Localité : 1868 Collombey
 Téléphone : 079 535 79 76
 Adresse e-mail : nicolas.schers@bluewin.ch

Propriétaire de la parcelle (s)

Nom et Prénom : Nicolas Schers

Localisation du projet en zone à bâtir hors zone à bâtir

Zone d'affectation : Zone habitation faible densité A

Parcelle No : 4315 Folio No : 14 Lieu-dit : "Cerbier"

Localité : Collombey

Coordonnées géographiques X : 46 269133 2562340 Y : 6 950144 1124290

Servitude :

Description du projet construction transformation démolition

Nature de la construction : Installation d'une pergola bioclimatique

Matériaux en façade : Couleur :

Structure porteuse : Aluminium Couleur : RAL 9016 Blanc

Matériaux de couverture : lames orientables en Aluminium Couleur : RAL 9016 Blanc

Utilisation / Affectation : Protection solaires

Surface de l'objet : 22.4 m² Cube de la construction : 64.96 m³

Services installés : eau égouts

Dérogations requises : oui non

Si oui, préciser la nature et en justifier la demande :

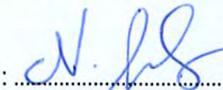
Accord du voisin pour dérogation aux distances à la limite (plan à signer également) :

Nom, prénom et numéro de parcelle :

Signature :

Coût des travaux : Fr. 19'000.- TTC **Début des travaux** : 2025, à réception de l'autorisation

Lieu et Date : Collombey, le 18.11.2024

Signatures : Requérant :  Nicolas Schers

Propriétaire ou administrateur PPE :  Nicolas Schers

Documents à joindre à la demande :

- 2 plans de situation avec localisation de l'implantation du projet, ses dimensions ainsi que les distances aux limites (carte disponible sur le site www.collombey-muraz.ch – Portail « cartographie »);
- 2 plans comportant toutes les côtes utiles à la compréhension du projet ;
- Extrait du registre foncier ;
- Photos / prospectus si disponible ;
- Assurance qualité pour les annexes aux bâtiments existants de moins de 150 m2. Formulaire à télécharger sur le site : <http://www.collombey-muraz.ch/commune/constructions-1016.html> et à adapter au projet

Base légales

Dispositions sur l'implantation des constructions et règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)

Usage interne

Dossier déposé auprès de l'administration communale le :

Dossier publié au Bulletin Officiel No du

Décision du Conseil Municipal en date du

vision d'extérieurs



Projet de pergola bioclimatique VISION 200
à lames orientables
Protection solaire

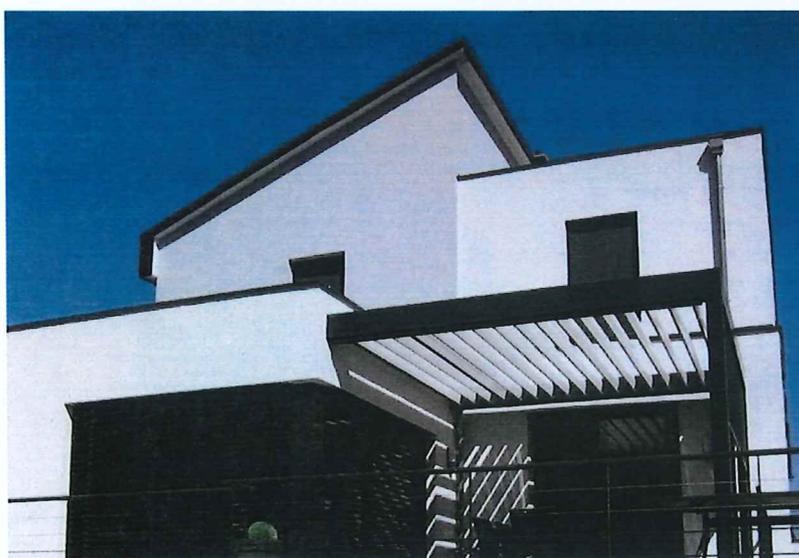
Monsieur Nicolas Schers

Rue St-Didier 9a – 1868 Collombey

079 535 79 76 – nicolas.schers@bluewin.ch

Parcelle N° 4315

Rizzi



VISION D'EXTERIEURS SA

Showroom VD : Vision d'Extérieurs – Centre I Life City – route Suisse 8a –
1163 ETOY

Showroom VS : Vision d'Extérieurs – Rue de la Poste 12 – 1920 MARTIGNY
021 552 62 42 – 079 906 80 85

TVA : CHE-165.169.780 TVA

vision d'extérieurs



Description du produit

Pourquoi installer une pergola bioclimatique sur sa terrasse?

- C'est une excellente protection au soleil
- Les rideaux latéraux vous protègent très efficacement du vent
- Lames fermées, vous êtes protégés de la pluie

Les pergolas bioclimatiques vous permettent d'augmenter d'une façon importante l'utilisation de votre terrasse, tout en apportant un élément architectural design.

Que signifie le terme bioclimatique?

Contrairement aux vérandas, l'orientation des lames vous permet:

- En été, d'évacuer la chaleur pour éviter un effet de serre
- Par temps frais et hiver, de laisser rentrer la chaleur et le soleil à l'intérieur de votre maison.
- Par temps de pluie de vous protéger efficacement

Est-ce comparable à une véranda?

Non, la pergola bioclimatique n'est pas considérée, au sens constructif du terme, comme hors d'eau, hors d'air. Ce n'est pas une surface habitable au sens physique et juridique du terme.

Les lames doivent être ouvertes en cas de chute de neige pour éviter la surcharge de poids.

C'est une protection contre le soleil, le vent et la pluie, à l'identique d'un parasol ou d'un store.

D'autre part la toiture à lames orientables ou orientables et rétractables, selon le modèle, n'est pas considéré comme une surface couverte, dans la mesure où il est impossible techniquement de les laisser fermer à l'année.

La très grande majorité des communes de Suisse romande considèrent qu'une autorisation simplifiée avec la signature des voisins suffit.



RÉSISTANCE

Grâce au jeu réduit des lames, le plafond est plat. Lames fermées, la pergola vous protège de la pluie et résiste à un vent de 110km/h.



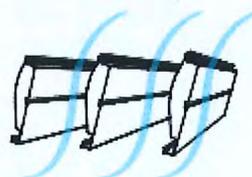
LAMES ORIENTABLES

La pergola Open vous apporte une protection solaire idéale grâce à ses lames orientables jusqu'à 160° permettant ainsi une maîtrise naturelle de l'ensoleillement et de la ventilation.



MOTORISATION AU CHOIX

Pilotage par le système radio Marquises spécialement étudié et idéal pour la gestion complète des lames et des options. Ou pilotage par le système radio RTS Somfy.



PROTECTION SOLAIRE

Évacuation de la chaleur et circulation d'air naturelle.

Rizzi

vision d'extérieurs



Le projet

Descriptif de base pergola bioclimatique :

Prescription de pose : Pergola bioclimatique VISION 200 à lames orientables, pose libre sur 4 pieds, lames perpendiculaires à la maison.

Dimensions : 4000mm x 5600mm (29 lames entières)

Poteaux : En aluminium extrudé de 90x160mm, thermolaqués, pour une hauteur entre 2600mm et 2900mm.

Traverses latérales : En aluminium extrudé de 90x225mm, thermolaquées, permettant l'installation de stores verticaux.

Lames orientables : En aluminium extrudé thermolaqué de 205x66mm

Profil gouttière : Equipé de profil gouttière en aluminium extrudé pour l'évacuation de l'eau.

Télécommandes : 1 émetteur Somfy 5 canaux

Coloris :

Structure : RAL 9016 blanc

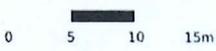
Lames : RAL 9016 blanc

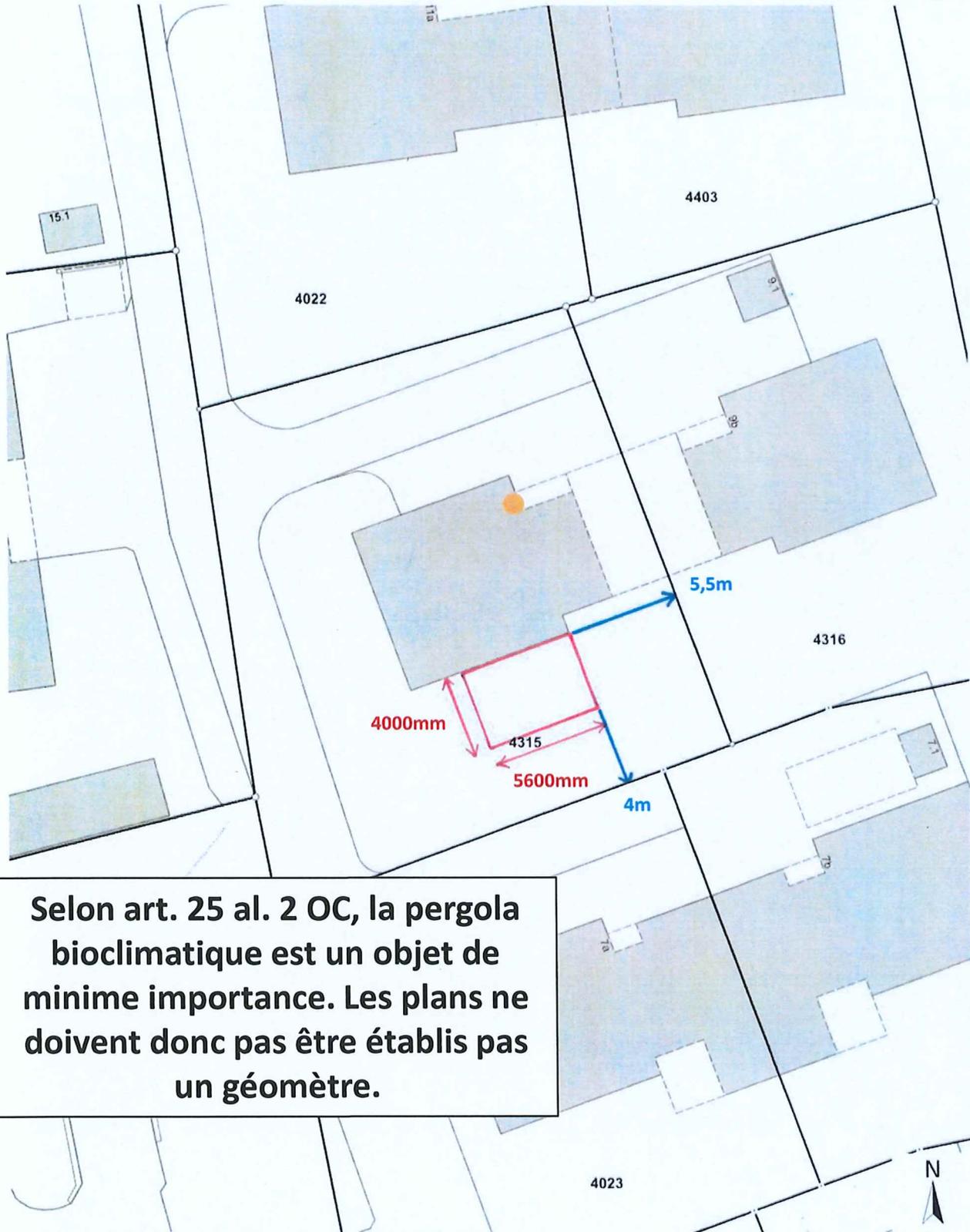
Type de commande : Motorisation radio IO Somfy.

Eclairage: 2 rangées de Led intégrées dans les poutres 5600mm, variation de l'intensité lumineuse avec le système Marquises.



Selon art. 25 al. 2 OC, la pergola bioclimatique est un objet de minime importance. Les plans ne doivent donc pas être établis pas un géomètre.





Selon art. 25 al. 2 OC, la pergola bioclimatique est un objet de minime importance. Les plans ne doivent donc pas être établis pas un géomètre.

PLAN DE MASSE DE LA PERGOLA

MAISON

4000mm

Poutre de 225x90mm

Poutre de
225x90mm

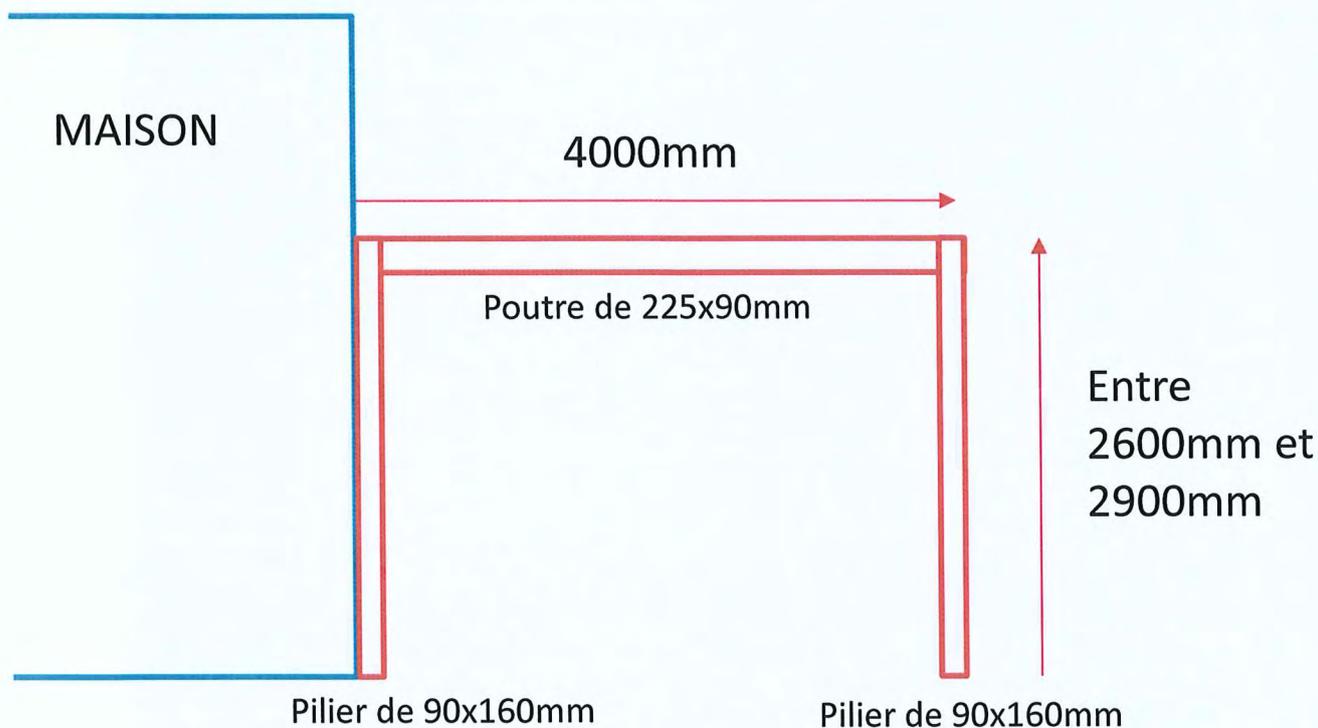
Poutre de
225x90mm

Lames orientables

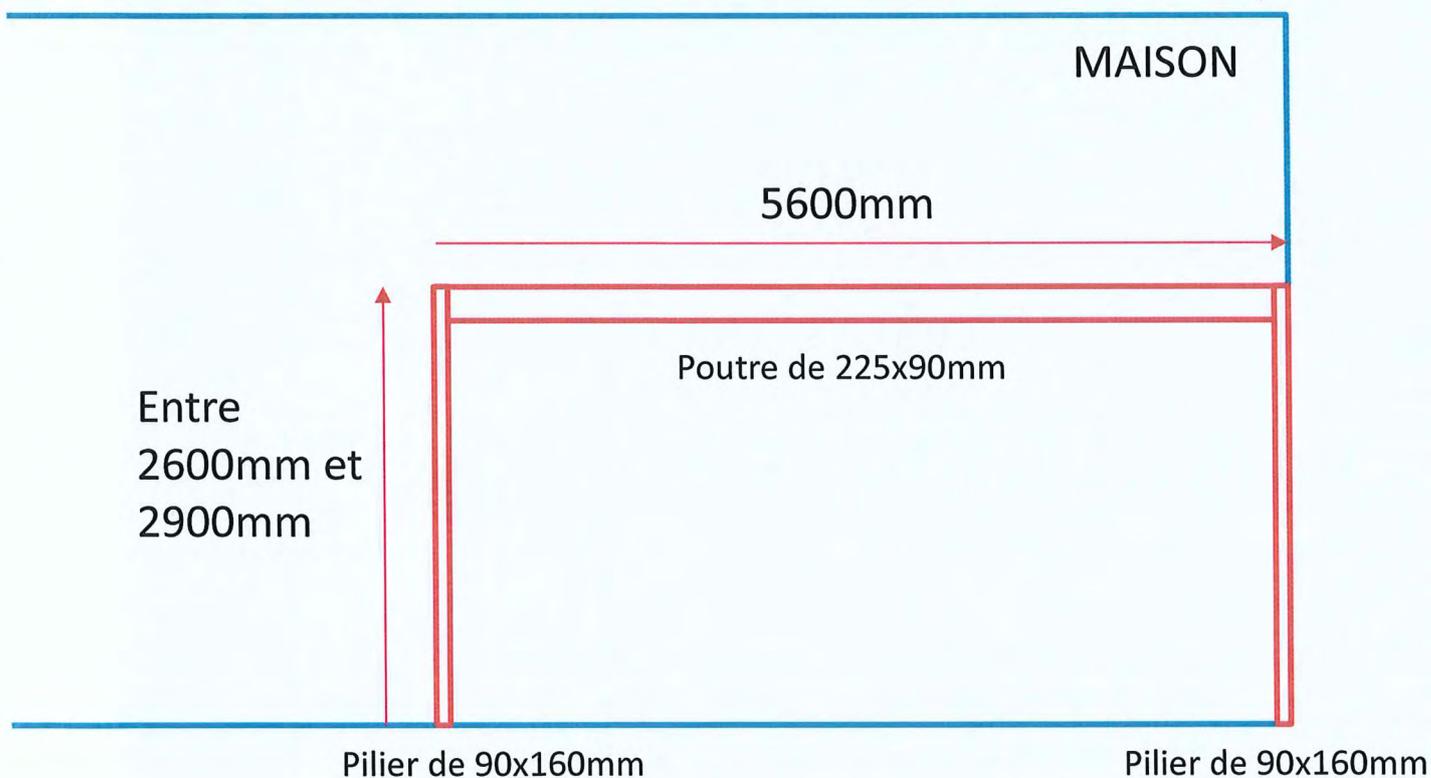
Poutre de 225x90mm

5600mm

VUE DE CÔTE DE LA PERGOLA



VUE DE FACE DE LA PERGOLA



Assurance qualité pour les annexes aux bâtiments existants de moins de 150 m²

Degré 1, selon la directive de protection incendie AEAI 11-15 concept standard

Commune: Collombey

Parcelle (s) : N° 4315

Plan(s) : N°

Requérant: Nicolas Schers

Domicile du requérant : Rue St-Didier 9a – 1868 Collombey

Adresse de l'ouvrage : Rue St-Didier 9a – 1868 Collombey

Définition de l'objet / Convention d'utilisation (affectation précise)

- Installation d'une pergola bioclimatique, surface non couverte, protection solaire.

MESURES DE SECURITE

Aucune distance n'est nécessaire entre l'habitation et la pergola bioclimatique (22.4m²), annexe de moins de 150 m² de 1 niveau, selon DPI 15-15.

Cette pergola sert de protection solaire, n'est ni hors d'eau, ni hors d'air donc pas de séjour permanent pour les personnes, pas de foyer ouvert ni de produit dangereux selon la NPI 1-15, art. 13 al. 3e.

Une distance de 3 m minimum est respectée entre la pergola bioclimatique (22.4m²>10m) et les parcelles voisines.

Il n'y aura pas d'installations thermiques, ni de foyer ouvert (foyer, poêle, conduits de fumée ...). Nulle nécessité d'attestations de conformité à transmettre lors du permis d'habiter (conformément à la directive cantonale 2015).

- Les soussignés attestent que les éléments mentionnés ci-dessus seront **intégralement respectés.**
- La norme et les directives de protection incendie de l'AEAI seront respectées.
- Lors de l'annonce de la fin des travaux ou au plus tard 48 heures avant le contrôle pour le permis d'habiter/d'utiliser, nous vous transmettrons TOUS les documents en rapport avec l'(les) objet(s) contrôlé(s) (déclaration de conformité, homologation, attestation, etc.).

Lieu et date : Collombey, le 18.11.2024

Le projeteur / Responsable de l'assurance qualité :
Vision d'Extérieurs SA – Route Suisse 8a – 1163 Etoy

Le propriétaire : Nicolas Schers

Signature : Hervelyne Rizzi

Signature :

Remarque : Les constructions du genre véranda non chauffée ou autres locaux avec un accès direct depuis le bâtiment principal (villa, etc.), ne sont pas considérées comme annexe, mais comme une extension à un bâtiment existant. De ce fait, il faut faire un formulaire d'assurance qualité pour les maisons individuelles.